COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le
ID : 069-246900740-20220712-CC_2022_087-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2022-087

L'an deux mille vingt-deux
Le douze juillet à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à Mornant, sous la présidence de Monsieur Yves GOUGNE.

Date de convocation : 6 juillet 2022

Nombre de membres :	
En exercice	**37**
Présents	**22**
Votes	**28**

PRESENTS :
Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Anne RIBERON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :
Renaud PFEFFER, Christian FROMONT, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Raphaëlle GUERIAUD, Thierry BADEL, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :
Fabien BREUZIN donne procuration à Hélène DESTANDAU
François PINGON donne procuration à Yves GOUGNE
Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON
Denis LANCHON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique MERLE

CULTURE

******

Approbation de la grille tarifaire "autres tarifs Culturels"

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion Sociale, aux Services à la Population et aux Relations Extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1er juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'activités culturelles,

Vu la délibération n° 106/19 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019 portant approbation des autres tarifs de la saison culturelle 202-2021 (approbation de l'offre et nouveaux tarifs des insertions publicitaires à paraître dans la plaquette de la saison),

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 4 juillet 2022,

En complément de la billetterie dédiée à l'offre culturelle, l'activité du service nécessite également l'usage d'une grille tarifaire pour répondre aux :

- demandes de location du TCJC
- insertions publicitaires présentes dans le programme de la saison
- renouvellements des cartes de lecteur (en cas de perte ou de vol) utilisées dans le cadre du réseau des bibliothèques.

La dernière délibération relative à cette grille datant du 17 décembre 2019, sa mise à jour est devenue nécessaire en raison notamment :

- du besoin de réajustement de certains tarifs
- des solutions mises en œuvre pour assurer la régie technique du TCJC
- de l'abandon du principe de la taxe hors film

Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le
ID : 069-246900740-20220712-CC_2022_087-DE

Ainsi, la grille tarifaire à intervenir à compter de la présente délibération et décrite en annexe :

- réajuste les modalités de location du TCJC ainsi que le coût horaire à facturer en cas de dépassement du forfait de 12h régie prévu par la convention de location de la salle
- supprime les mentions de la taxe hors film
- maintien à l'identique les tarifs des insertions publicitaires à intervenir dans le programme de la saison ainsi que la part usager pour le renouvellement de la carte de lecteur en carte de perte ou de vol.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le .....
Notifié ou publié le .....
Le Président

VALIDE la mise à jour de la grille tarifaire jointe en annexe et relative :

- aux demandes de location du Théâtre Cinéma Jean Carmet
- aux insertions publicitaires présentes dans le programme de la saison
- au renouvellement des cartes de lecteur (en cas de perte ou de vol) utilisées dans le cadre du réseau des bibliothèques.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 19 JUILLET 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Communauté de Communes du Pays Mormantais

PUBLIE LE 19 JUILLET 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le
ID : 069-246900740-20220712-CC_2022_087-DE

AUTRES TARIFS		Tarifs 2019-20	Tarifs proposés	
Location de salle POUR LES ASSOCIATIONS du Pays Mornantais	TARIF	500 €	500 €	inclus 1 personnel d'accueil, 1 SSIAP1 & 12h / régie technique inclus
	CAUTION	300 €	300 €	à déposer lors de la réservation
	COÛT HORAIRE	25€/H	26€/H	s'applique aux dépassements horaires du technicien et/ou du personnel d'accueil et/ou du SSIAP1
Location de salle POUR LES COMMUNES de la COPAMO en faveur d'évènements culturels	TARIF pour la salle J. CARMET / Loges / Hall d'accueil & Espace Bar comprend la location des locaux, Ingénierie, Personnel Accueil & Entretien, Conso fluides/Maintenance	1 000 €	750 €	**inclus 1 personnel d'accueil, 1 SSIAP1 & 12h / Régie Technique** (idem Association)
	CAUTION	300 €	300 €	à déposer lors de la réservation
	SUPPLEMENT HORAIRE	25€/H	26€/H	s'applique aux dépassements horaires du technicien et/ou du personnel d'accueil et/ou du SSIAP1
Location "PRO" (Organismes, Sté, Entreprises + Associations et Communes extéreiures	MODULE Base pour la salle J. CARMET uniquement comprend la location des locaux, Ingénierie, Personnel Accueil & Entretien, Conso fluides/Maintenance	1 000 €	1 000 €	Forfait Location : **6h** ***inclus 1 personnel d'accueil, 1 SSIAP1 & Régie Technique***
	avec option : Espace BAR	250 €	250 €	
	avec option: Salle R1	250 €	250 €	
	CAUTION	500 €	500 €	à déposer lors de la réservation
	ACOMPTE	200 €	200 €	A conserver si désistement ⩽ à 30 j. à compter de la date de la manifestation
	DEPASSEMENT HORAIRE CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX	150€/H	150€/H	pour une utilisation des locaux au-delà du forfait de 6h
	SUPPLEMENT HORAIRE	25€/H	26€/H	s'applique aux dépassements horaires du technicien et/ou du personnel d'accueil et/ou du SSIAP1
INSERTIONS PUBLICITAIRES (programme de saison)	Grand format 110 x 45 mm	220 €	300 €	***Géré par le service Communication***
	Petit format 52 x 45 mm	160 €	200 €	
	Pavé "Page entière"		1 000 €	
Réseau des bibliothèques	Carte de lecteur	1,50 €	1,50 €	Part usager pour renouvellement en cas de perte et/ou vol (cf Art 8 / RI)